

N°DEC-2024-123

## DÉCISION DU MAIRE

### SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE EURO-VERT DES PRESTATIONS DE FOURNITURE ET POSE DE KIOSQUE DANS LE CADRE DU LOT N°1 DU MARCHÉ N°2023M10 DE TRAVAUX DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS 2023-2027

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2023M10 de travaux de voirie et aménagements paysagers 2023-2027 et son lot n°1 « Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale, des cours d'écoles et autres espaces publics et privés de la Ville », notifié le 30 octobre 2023 ;

VU la demande de l'entreprise UNION DES COMPAGNONS PAVEURS (U.C.P) du 3 juillet 2024, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à la fourniture et pose de kiosque, du lot n°1 du marché n°2023M10, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise EURO-VERT ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif aux travaux de fourniture et pose de kiosque dans le cadre de l'exécution du lot n°1 « Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale, des cours d'écoles et autres espaces publics et privés de la Ville » du marché n°2023M10 « Travaux de voirie et aménagements paysagers 2023-2027 », attribué à l'entreprise UNION DES COMPAGNONS PAVEURS (U.C.P) et sous-traité désormais à l'entreprise EURO-VERT, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 juillet 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 JUL. 2024  
Et de sa publication le 11 JUL. 2024

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET